

CERGA - Monteur gaz

Restez aux normes et respectez la règlementation en matière d'installation



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !



Le label CERGA un code de bonne pratique qui offrent à l'installateur un repère essentiel lors de la conception et de la pose d'installations de gaz.

Cette formation porte avant tout sur l'installation sûre et étanche d'appareils à gaz jusqu'à 70 kW et de tuyaux de gaz d'un diamètre nominal maximum de DN 50 et soumises à une pression pouvant aller jusqu'à 100 mbar et s'adresse **uniquement** aux ouvriers travaillant dans une société qui possède un Responsable Technique reconnu CERGA.

Thématiques abordées dans le cadre de la formation :

appliquer le gaz naturel
matériaux et modes de connexion de tuyauterie de gaz
placement de tuyauterie de gaz
les appareils à gaz
l'alimentation en air comburant pour les appareils à gaz de type A et B
évacuation des fumées pour les appareils à gaz de type B et C
évacuation de l'eau de condensation

L'évaluation en fin de session comporte un questionnaire à choix multiple de 20 questions. L'évaluation se fait à "livre ouvert".

Pour pouvoir présenter l'examen, la présence aux cours est obligatoire.

Examen :

Le candidat a réussi s'il obtient au moins 12/20 pour le questionnaire. Il recevra alors son certificat CERGA.

Examen de passage :

Si le candidat n'a pas réussi l'évaluation orale, il peut se représenter une seule fois, gratuitement au test.

SYLLABUS :

Le syllabus est envoyé à chaque participant, par mail, 7 jours avant le début des cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

objectif

Afin de valider votre enregistrement comme monteur gaz d'une entreprise d'installation agréée Cerga, le candidat doit suivre avec fruit la formation Cerga "Monteur gaz" dans un centre de formation agréé.

Détails sur la formation:

Public cible

Chauffagistes installateurs sanitaires, zingueurs qui effectuent les tâches suivantes :

- Placement ou remplacement de conduites de gaz;
- Placement ou remplacement d'appareils gaz (y compris raccordement de l'arrivée de gaz et raccordement de l'évacuation des fumées);
- Exécution du test d'étanchéité.

PRÉREQUIS :

Être chauffagiste, installateur sanitaire ou zingueur.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat "Monteur Gaz" CERGA

Prix: 275 €

Durée: 16h00

Dates:

• 15/06 et 18/06/2026

Horaire : de 8h00 à 16h30

Lieu : efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

Places: Min. 10 - Max. 15

CONDITIONS D'ADMISSION

Le coût de la formation est à payer à l'inscription.

Le prix de la formation étant fixé par le Cerga, il n'y a pas de réduction possible pour ce module de cours.